

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h 30, le 2 décembre 2004.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 18 novembre 2004

Résolution n° E-2004-84

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 novembre 2004.

Adoptée à l'unanimité

Conditions de travail du personnel engagé par la CMQ (excluant le personnel prêté par une ville ou une MRC)

Résolution n° E-2004-85

D'accepter les conditions de travail proposées au tableau joint en annexe au mémoire du 29 novembre 2004 du directeur général de la CMQ.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires aux contrats de travail du personnel engagé par la CMQ (excluant le personnel prêté par une ville ou une MRC) ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 29 novembre 2004

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Projet d'avantages sociaux (REER et assurances collectives) aux employés engagés par la CMQ.

Résolution n° E-2004-86

D'accepter l'établissement avec la Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal et Fiducie Desjardins inc. d'un régime collectif d'épargne retraite pour les employés de la CMQ selon les paramètres indiqués au mémoire du 29 novembre 2004 du secrétaire-trésorier.

D'accepter l'offre de Desjardins sécurité financière pour un régime d'assurances-collectives pour les employés de la CMQ au montant évalué à 7 934 \$, plus taxes, pour une durée de 15 mois.

D'accepter l'offre de Desjardins sécurité financière pour un régime d'assurances invalidité long terme pour les employés de CMQ au montant évalué à 6 220 \$, plus taxes, pour une durée de 12 mois.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, les contrats à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 29 novembre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-202
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de l'engagement du coordonnateur au développement économique de la CMQ

Résolution n° E-2004-87

D'accepter la prolongation de l'engagement de monsieur Guy Rivest en 2005 comme coordonnateur au développement économique de la CMQ suivant un prêt de service de la ministre de la Culture et des Communications à la CMQ pour cette période en accord avec monsieur Guy Rivest.

D'accepter d'assumer auprès du gouvernement la rémunération et les charges sociales relativement à monsieur Guy Rivest pour la période du prêt jusqu'à concurrence d'un montant de [REDACTED]

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution

Référence : Mémoire du 29 novembre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-203
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Modifications au plan d'effectif et nomination d'un conseiller en géomatique

Résolution n° E-2004-88

DE RECOMMANDER AU CONSEIL DE LA CMQ DE MODIFIER LA RÉOLUTION C-2002-39 RELATIVEMENT AU PLAN D'EFFECTIF AFIN :

de modifier le poste de technicien en administration et recherche en un poste de technicien en administration affecté à l'unité administrative secrétariat et trésorerie ;

de modifier l'échelle de traitement de la classe 2 à 3 du poste de préposé au secrétariat affecté à l'aménagement du territoire ;

de modifier le poste de technicien en géomatique du module aménagement du territoire en un poste de conseiller en géomatique.

SUJET À L'ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DE MODIFIER LE PLAN D'EFFECTIF DE LA CMQ POUR TRANSFORMER LE POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE EN UN POSTE DE CONSEILLER EN GÉOMATIQUE :

De nommer monsieur Bruno Labonté pour occuper le poste de conseiller en géomatique à compter du 1er janvier 2005.

De fixer la rémunération de monsieur Bruno Labonté sur une base annuelle à 46 995 \$ (échelle 2002) à son entrée en fonction et de le rendre admissible à la progression d'une classe et d'échelons jusqu'à un traitement maximum de 66 889 \$ (échelle 2002) à la condition d'un rendement satisfaisant.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 26 novembre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-204
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

La représentante de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli, ne participe pas aux délibérations et au vote sur la résolution E-2004-89.

Prolongation de l'engagement de la conseillère en environnement en charge du Plan de gestion des matières résiduelles

Résolution n° E-2004-89

De prolonger l'engagement de madame Michèle Goyer, conseillère en environnement en charge du Plan de gestion des matières résiduelles, aux mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2008.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 26 novembre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-205
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Résiliation du contrat de prêt de services de madame Édith Gauthier

Résolution n° E-2004-90

D'autoriser la résiliation du contrat de prêt de services de madame Édith Gauthier intervenu en 2002 entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec.

D'aviser, en conséquence, madame Édith Gauthier ainsi que la Ville de Québec de cette résiliation, le tout conformément à l'entente.

Référence : Mémoire du 25 novembre 2004
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrats de travail du secrétaire-trésorier et du directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2004-91

DE RECOMMANDER AU CONSEIL :

De prolonger, aux mêmes conditions, l'entente intervenue entre la CMQ et M. Pierre Rousseau comme secrétaire-trésorier jusqu'au 30 juin 2009.

De prolonger, aux mêmes conditions, l'entente intervenue entre la CMQ et M. Marc Rondeau comme directeur général jusqu'au 31 décembre 2008.

De demander à la Ville de Québec d'accepter la prolongation de leur prêt de services à la CMQ aux mêmes conditions.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 25 novembre 2004
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Adhésion 2005 à l'UMQ

Résolution n° E-2004-92

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2005 et d'autoriser le paiement, en conséquence, de la cotisation réclamée de 3 090 \$, plus taxes.

Référence : Mémoire du 29 novembre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-206
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2004-93

De retenir le Château Frontenac pour la tenue de la conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

D'approuver le budget proposé pour la tenue de cette conférence.

D'autoriser le secrétaire-trésorier de la CMQ à signer les ententes relatives à la tenue de cet événement, le tout en conformité avec le budget approuvé.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à déboursier toute somme d'argent nécessaire à la tenue de cet événement, le tout en conformité avec le budget approuvé.

Référence : Mémoire du 29 novembre 2004
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2004-94

De prendre acte du bordereau d'information en date du 29 novembre 2004 contenant les points suivants :

1. Note de monsieur Denis Ouellet datée du 25 novembre 2004 adressée au directeur général concernant une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la Ville de Lévis.
2. Note de monsieur Denis Ouellet datée du 22 novembre 2004 adressée au directeur général concernant une demande d'avis du ministre sur une modification au schéma d'aménagement de la Ville de Lévis.
3. Lettre datée du 23 novembre du directeur général adressée au président de la Conférence régionale des élus concernant la journée de réflexion de la CRÉ.

Référence : Bordereau d'information du 29 novembre 2004
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE